

**Mémoire relatif à la demande de modification au plan d'urbanisme
Agrandissement d'une aire d'affectation "équipement collectif et institutionnel" au Parc Jarry
- Projet Tennis Canada**

Présenté par:

Michel Lafleur et Helen Loughrey
Résidents de Villeray

Ce mémoire relatif à la demande de modification au plan d'urbanisme Agrandissement d'une aire d'affectation "équipement collectif et institutionnel" au Parc Jarry - Projet Tennis Canada est déposé par la famille Lafleur-Loughrey, habitant dans la quartier Villeray, à la hauteur du Parc Jarry. Cette famille est constituée de Helen Loughrey, Michel Lafleur, tous deux dans la jeune quarantaine, et de Juliette Lafleur-Loughrey, 4 ans. Nous utilisons très régulièrement le Parc Jarry principalement pour la piscine et la barboteuse, les pique-niques, faire voler notre cerf-volant et les promenades à pied et à bicyclette avec Juliette durant l'été, et la glissade sur la petite côte et la patinoire, l'hiver. Il est probablement pertinent d'indiquer qu'Helen est une amatrice de tennis et a déjà assisté à quelques matchs durant les internationaux.

Les grands objectifs de cette modification sont :

- Remplacer les installations temporaires du court no 1 par un équipement de calibre international et adapté à des activités multifonctionnelles
- Accroître le nombre de terrains de tennis offerts douze mois par année aux amateurs de tennis
- Réaménager des espaces verts pour la détente et le loisir, accessibles à tous les usagers du parc.

Nous croyons que ces objectifs sont défendables. Il nous semble que Montréal doit continuer de se positionner pour recevoir ces tournois de tennis de calibre international. Nous sommes certains que plusieurs argumenteront pour l'augmentation des infrastructures de tennis à Montréal et finalement tous seront d'avis que beaucoup d'améliorations peuvent être faites au Parc Jarry pour en améliorer ses qualités en tant qu'espace vert. Cependant, le projet tel que présenté constitue un recul sur certains plans importants et nous devons constater que Tennis Canada et la Ville de Montréal n'ont pas fait leurs devoirs et que **le projet ne mérite pas la note de passage**. Tel que présenté, le projet soulève de très sérieuses préoccupations pour les citoyens du quartier, il présente une vision pauvre et même il ne répond pas de manière adéquate à certains des objectifs. Le présent mémoire discute des préoccupations que notre famille considère comme des enjeux majeurs de cette demande.

1) Nouvel empiètement de Tennis Canada dans le Parc Jarry.

De manière réaliste, l'agrandissement de l'aire affectée à Tennis Canada est un **agrandissement**. Il y a une partie considérable du Parc qui est sacrifiée à cet agrandissement, une partie qui s'avance vers le centre du Parc. Nous constatons, en regardant les documents déposés et l'information obtenue lors de la première partie de la consultation publique, que **cet empiètement est injustifié**.

Tout d'abord, une argumentation strictement mathématique, basée sur le droit superficiaire de Tennis Canada a été présentée. Disons d'emblée que les signataires de la pétition élaborée par la Coalition pour la sauvegarde du Parc Jarry, dont le nombre s'élevait à **plus de 4 800 personnes, demandait de «ne céder, louer ou prêter aucun nouvel espace public du Parc Jarry à Tennis Canada** ». Dans le projet, une très grande surface correspondant à plus de 3 courts de tennis, présentement faisant partie du parc, est cédée. Ceci va sans aucun contredit à l'encontre de la volonté des citoyens. On ne peut vraiment pas attribuer au syndrome «pas dans ma cour » le succès de cette pétition. On ne peut vraiment pas attribuer au syndrome "pas dans ma cour" le

succès de cette pétition. Comme l'a fait incidemment remarqué madame Anie Samson, lors du dépôt du projet à l'arrondissement, la pétition a été signée par des gens de Villeray, de Parc-Extension, mais aussi de Laval, Longueuil, etc. Ceci traduit une volonté ferme de beaucoup de citoyens de conserver les espaces verts urbains publics. Et il faut admettre, à moins d'être de mauvaise foi, que tous ces citoyens et citoyennes qui ont signé la pétition ne parlent pas de droit superficiaire mais bien qu'aucun pouce supplémentaire ne doit être cédé à Tennis Canada. Dans la revue Découvrir de Mars-Avril 2003, dans un article intitulé "Montréal, ville branchée", il est écrit "la conception que se font les Québécois d'un espace vert de qualité a changé au cours des dix dernières années. (...) Gilles Sénécal, chercheur à l'INRS-Urbanisation, culture et société, s'intéresse à ce changement de valeurs "Autrefois, lorsqu'on bâtissait un parc, on le faisait dans une perspective récréative. (...) Aujourd'hui, les gens se soucient davantage de la conservation (...) (et) interviennent sur la place publique afin de préserver les ensembles végétaux". Le projet présenté par Tennis Canada est donc celui d'une vision dépassée des espaces verts publics. L'approche quasi machiavélique mise de l'avant par Tennis Canada, avec l'assentiment des fonctionnaires de la Ville consiste à faire une grande avancée dans le Parc tout en rétrocédant des lisières et des parcelles de moindres importances de manière à ce que les surfaces soient mathématiquement équivalentes. Les parcelles rétrocédées sont des bouts de terrains qui ne représentent aucun intérêt de développement ou aucun potentiel d'utilisation sinon celui de chemin ou de sentier. D'ailleurs, les fonctionnaires de la ville n'ont jamais présenté des projets associés à ces parcelles. De point de vue de la qualité des surfaces échangées, ce troc est clairement un marché de dupes.

L'avancée, prétend-t-on chez Tennis Canada et à la Ville de Montréal, est nécessaire pour plusieurs raisons.

Chez Tennis Canada, on désire, avec l'agrandissement

- augmenter la capacité du court no 1
- augmenter de 4 le nombre de tennis intérieur
- maintenir le nombre de courts extérieurs

Il serait probablement acceptable de rencontrer ces objectifs, par une implosion des installations de Tennis Canada, c'est-à-dire, par un réaménagement habile des infrastructures à l'intérieur de l'aire d'affectation que Tennis Canada occupe déjà. Cependant, il semble que Tennis Canada n'a pu identifier aucun scénario permettant cette solution. Des choix et compromis doivent donc être faits. L'augmentation de la capacité du court No 1 est un des objectifs principaux sinon le plus important. D'après les responsables de Tennis Canada, cette modification est requise pour maintenir Montréal dans la course des tournois internationaux. L'argument est raisonnable.

L'augmentation du nombre de courts intérieurs est plus nuancée. Il est certain que les joueurs de tennis argumenteront qu'il faut plus de courts intérieurs, et cette demande semble réelle entre octobre et avril. La demande chute toutefois entre mai et septembre, pour générer un taux d'occupation des terrains intérieurs pour le public généralement moins de 10% au cours de ces mois - alors que le public peut occuper 50% du temps. Il faut donc voir que l'agrandissement du nombre de courts intérieurs au Parc Jarry conduira à l'agrandissement d'un espace peu utilisé en période estivale.

Cette demande de courts intérieurs se fait sentir sur toute l'Île de Montréal, voir même sur tout le Québec. Il nous semble surprenant que l'on concentre ces infrastructures à un endroit, qui en plus, est un parc, un espace vert dans l'arrondissement montréalais le plus dépourvu à ce niveau. Les utilisateurs présents des courts intérieurs viennent principalement de l'est de l'île, suggérant que la localisation de ces infrastructures est inadéquate pour les habitants de l'ouest qui devraient, eux aussi, avoir accès à des installations de tennis intérieur. La situation envisagée pourrait se comparer à celle des infrastructures de hockey. Il existe un centre de compétition professionnel, le Centre Bell, des arénas avec patinoires intérieures pour le développement du hockey amateur et le loisir des amateurs dans le cadre d'activités libres, et les patinoires extérieures. Si le Canadien de Montréal était un organisme à but non lucratif et qu'il planifiait que toutes les patinoires intérieures se construisent autour du Centre Bell, au centre-ville, on en viendrait très rapidement à un manque de vision de la part des dirigeants. Si on veut faire la promotion de ce sport, il faut que les infrastructures soient délocalisées de manière à permettre un accès relativement aisé à un maximum d'amateurs potentiels. Il me semble que le même constat s'applique au tennis. On imagine mal comment les jeunes de l'ouest de l'île, par exemple, puissent avoir un accès raisonnable à des courts intérieurs, si les seules installations sont éloignées. De ce point de vue, **la décision de construire 4 courts supplémentaires au Parc Jarry est mauvaise** et ne semble pas la meilleure voie pour faire la promotion du tennis sur le territoire montréalais.

Le projet nécessite un agrandissement aussi parce qu'il y a maintien du nombre de courts de tennis extérieur, qui sont présentement au nombre de 10. Le Parc Jarry a trouvé un équilibre au niveau des équipements de loisir. On peut certes évoquer l'époque où il y avait plus de 20, mais les besoins des citoyens ont changé. Un espace est occupé par le site de rouli-roulant, on retrouve des terrains de soccer, de cricket et de volley-ball sur sable, un aire d'exercice canin, bref des infrastructures que les citoyens des années 50 auraient bien du mal à imaginer au Parc Jarry. Lorsqu'on examine les statistiques d'occupation des courts extérieurs, on se rend compte que c'est peu. Le taux d'occupation des courts extérieurs par le public qui devraient être de 50%, est généralement de 12 à 15%. Le taux d'occupation total, selon les statistiques fournies depuis 1996, est toujours inférieur à 65%. En août 2002, au coeur de l'été, on retrouve un maigre 8.94%! Et ce nombre inclut les périodes de pointe. On peut donc aisément conclure que **l'offre de courts de tennis extérieurs au Parc Jarry dépasse largement la demande**. Dans un tel contexte, dans un contexte où des décisions doivent être prises dans le cadre du réaménagement des infrastructures, **il faut considérer sérieusement une diminution du nombre de courts extérieurs**. Incidemment, la réduction de 10 à 7 courts extérieurs permettrait de combler, d'une manière générale, toute la demande (65% de 10 courts équivaut effectivement à 6.5 courts) et éliminerait la nécessité de l'empiètement des espaces publics du parc et de couper des arbres matures.

Il y a probablement un autre motif à l'agrandissement des infrastructures que Tennis Canada n'a pas réellement mis sur la table. Durant les tournois, une fraction significative de l'aire de Tennis Canada est utilisé au divertissement des amateurs entre les matches et, à cause des kiosques commerciaux, génère des revenus supplémentaires. L'espace de structure en tente occupé sur la place publique passerait de l'ordre de 60 000 pieds carrés à 80 000 pieds carrés, une augmentation de 33%! (25 février 2003) Tout d'abord, comme Tennis Canada a fait très peu de cas de cet aspect, il faut conclure que l'espace dédié aux activités non-tennistiques n'est pas une priorité que devrait dicter l'aménagement. Il est vrai qu'il faut admettre que les amateurs participent en tant que spectateurs aux tournois à cause de la grande qualité des matches et non à cause de mini-

spectacles, de l'espèce de marché aux puces qui s'y tient ou de publicité pour des savonnettes. Ensuite, une partie de ces activités pourraient vraisemblablement être transportée à l'intérieur, présentant, entre autres, un avantage clair en tant de mauvais temps. Il est certain que les tournois de tennis pourraient occuper une très grande surface, à preuve, les négociations en vue d'obtenir la zone 3, mais à l'heure des choix, il faut mettre les priorités aux bons endroits.

La Ville de Montréal supporte le projet d'agrandissement, malgré les 4 800 signataires s'opposant à céder de nouveaux espaces du parc - si Tennis Canada désire redonner une fraction de l'aire pour laquelle il possède un droit superficiaire, qu'il le fasse sans conditions. Les 2 principaux arguments qui ont été répétés *ad nauseam* durant la première partie de la consultation sont l'aménagement d'une place publique et le maintien du lien entre le parc et le quartier Parc-Extension. Lorsqu'on examine ces arguments et les confronte au nouvel empiètement dans le parc, force de constater que les fonctionnaires de Ville n'ont pas défendu la vision des citoyens du quartier.

La place publique, faut-il le rappeler, est clôturée depuis 5 ans. On évoque des raisons de sécurité associées à l'existence d'une centrale électrique desservant les installations de Tennis Canada. **La présence de cette centrale, sur la place publique plutôt qu'enfouie comme il était initialement proposé, est directement attribuable à la mauvaise planification du développement de 1995 par Tennis Canada, une mauvaise planification qui peut réapparaître à n'importe quel moment.** Le manque de fonds a contraint Tennis Canada à installer la centrale hors-terre. Bien qu'il soit raisonnable d'associer certains dangers à cette installation, la présence de la clôture à longueur d'année l'est moins. La clôture enferme une surface beaucoup plus grande que la centrale électrique. Il nous semble déraisonnable, qu'avec l'assentiment des fonctionnaires de la Ville, le périmètre clôturé, à l'extérieur de la période des tournois, ne soit pas plus restreint, la centrale occupant qu'une petite fraction de l'aire. De plus, à ce jour, il semble que Tennis Canada possède 1.5 M\$ en banque. S'il avait fait preuve de bonne volonté et de respect envers les citoyens et ses engagements, Tennis Canada aurait procédé à l'enfouissement de la centrale et, en conséquence, à la création de la place publique, dès que les argentés nécessaires aient été amassés. Il faut admettre que le comportement de Tennis Canada et la collusion des fonctionnaires de la Ville de Montréal dans ce dossier de clôture est une tache dans leur dossier de la gestion des infrastructures du Parc Jarry. Il faut bien mettre en perspective que la création de la place publique aurait dû dater de 1995 et qu'il est simplement temps de réparer une erreur du passé. C'est certainement positif mais ne justifie certainement pas une avancée dans le parc.

L'aménagement de la place publique est principalement dicté par les activités qui s'y tiendront durant les tournois. On a choisi par exemple un revêtement de sol constitué de matériaux durs et beaucoup de végétation en pots. A l'extérieur des périodes de tournois, cette place serait ouverte et il faut examiner, dans le contexte du Parc Jarry, qu'elle serait son utilisation par les usagers du Parc. Il est indiqué dans la documentation de Tennis Canada que l'on crée des espaces verts pour la détente et le loisir, accessibles à tous les usagers du parc. La place s'intègre aux infrastructures du parc qui lui font, dans un certain sens, compétition. A titre d'exemple, le document "Le concept d'aménagement paysager" fait référence à la possibilité de pique-niquer sur la place ("Ces surfaces de poussière de pierre peuvent servir, en dehors de la période des Internationaux de tennis, d'aires de détente et de jeu de pétanque. Là encore, il fera bon pique-niquer à l'ombre des arbres et arbustes en pots"). Dans le contexte du parc cependant,

tout le monde s'entend pour dire que le parc offre des sites beaucoup plus intéressants pour les pique-niques, sous les saules autour de l'étang par exemple. M. Morin a résumé cet élément en disant que "si vous me permettez, parce que là on fait référence à cet endroit-là comme étant un endroit de pique-nique intéressant (...) Il ne faut quand même pas négliger le fait qu'il y a là aussi des espaces qui sont (...) encore plus intéressants (...) pour pique-niquer" (25 février 2003). Donc, à quoi servira cette place? Probablement qu'à la floraison des pommiers, il y aurait une promenade agréable. Mais probablement que ces pommiers pourraient être intégrés à la place sans l'avancement dans le parc. Il a aussi été question d'un aménagement pour l'annonce de messages et petits spectacles. Un tel aménagement a peu d'intérêt pour le parc, considérant, par exemple, le peu d'intérêt que présente le kiosque déjà existant. Les gens fréquentent le parc pour se reposer, lire étendu dans l'herbe, à l'ombre des arbres. **Les surfaces en poussière de pierre et les arbustes en pot n'offrent pas de nouveaux espaces qui pourraient être considérés comme des alternatives intéressantes. Cette nouvelle place est en fait, sans discours et sans intérêt.** L'aménagement de la place publique, comme le reste du projet, est centré sur les besoins de Tennis Canada; c'est une planification égoïste qui ne tient pas à compte les usagers du parc. Encore ici, à l'heure des choix, il faut mettre en balance la création d'une grande place publique et l'atteinte portée au Parc par la disparition d'espaces publics verts.

La consolidation du lien piétonnier entre le parc et le quartier Parc-Extension est principalement associée au passage au-dessus la voie ferrée. La très large promenade entre les courts central et No1 et les courts extérieurs a très peu à voir avec l'accès des citoyens de Parc-Extension et le parc. De manière pratique, elle constitue, au mieux, un raccourci vers la piscine, à cause des terrains extérieurs. Cependant, il faut le mentionner, **cette promenade, de la dimension d'un boulevard sera inaccessible pour une trentaine de jours de l'été, soit durant plus du tiers de la saison de baignade.** La justification manque donc complètement la cible. Les justifications de cette large promenade ne sont définitivement pas claires, même après la première partie des consultations. D'abord, Tennis Canada avait évoqué une nécessité de dégagement pour le court no 1. Durant la première partie des consultations, M. Bélanger, visiblement mal à l'aise, a dû "nuancer" en indiquant que ce n'était pas un article du code du bâtiment. La justification de la largeur de la promenade est basée sur des données incorrectes et doit nécessairement être revue à la baisse. De plus, du côté de la ville, cette promenade ne tient qu'à un concept d'aménagement et ce problème d'accessibilité n'est un besoin réellement exprimé par les citoyens de Parc-Extension, mais une conception de l'esprit d'un fonctionnaire. Le concept mène à l'avancée de Tennis Canada dans le Parc Jarry et à la coupe d'arbres matures: méchant concept! L'axe entre la rue Faillon et le passage de l'avenue Ball est un axe dont la largeur est démesurée par rapport au passage piétonnier par-dessus la voie ferrée ou même par rapport à sa largeur entre la piscine et le bâtiment de Tennis Canada. **Cette promenade autoroute ne provient pas de besoins de citoyens, ne sera pas accessible une grande partie de l'été et ne justifie pas l'avancée dans le parc.** En fait, l'avancé combiné à la clôture de la zone 2, en plus de la potentielle zone 3, conduira inévitablement à la frustration des citoyens de Parc-Extension qui devront faire un détour considérable pour avoir accès à la piscine, durant près du tiers de la saison estivale. Il est aussi intéressant de noter à quel point l'horaire du montage et du démontage de cette clôture est un sujet très spéculatif. M. Lacroix a dit que "le délai, depuis la négociation du début du projet, le délai a baissé à environ de moitié dans le temps de montage, démontage (26 février 2003).

L'avancé mène aussi à la coupe de 3 arbres matures. Le Parc Jarry est le grand parc de Montréal avec la plus faible densité d'arbres matures à Montréal. Le Parc Jarry s'est singularisé parmi les

autres parcs urbains à cause de ce développement très axé sur l'aspect récréatif. Nous évoquons plus haut le changement de mentalité des citoyens qui visent maintenant la conservation et on ne peut que déplorer que les fonctionnaires de l'arrondissement, peut-être à cause de leur formation qui commence à dater, nous proposent une vision désuète, où la coupe d'arbres matures (même si dans le cas discuté semble être limitée à 6) est autorisée alors que des moyens sont disponibles pour sauver ceux-ci.

En conséquence, l'avancé des infrastructures de Tennis Canada vers le centre du Parc Jarry ne trouve pas de justifications. Elle se base sur un plan de développement qui consolide la position de Tennis Canada par la construction d'un court No1 permanent, ce qui semble justifié, mais qui développe la réponse aux demandes de courts intérieurs et qui maintien le nombre de courts extérieurs malgré un achalandage limité, au Parc Jarry, un espace vert public central dans l'arrondissement Villeray- St-Michel - Parc-Extension, l'arrondissement qui possède le moins d'espace vert à Montréal. Le scénario retenu d'empiéter sur les espaces publics du parc montre une absence de réflexion sur les choix alternatifs et une absence de considération des usagers et de leurs besoins réels. A notre avis, **cet empiètement est irrecevable.**

2) Augmentation de événements financiers

Le second aspect qui est problématique dans la demande d'agrandissement de l'aire d'affectation est le développement des infrastructures de tennis en infrastructures ayant aussi une vocation pour la tenue de spectacles. Il est établi que la réglementation actuelle permet la tenue de spectacle. Cependant, comme le projet inclut la construction d'un court no 1 conçu pour accueillir des spectacles, il faut revoir cet aspect, comme lors du développement de nouvelles choses, on revoit les balises - un peu comme le permis du vendeur de crème glacée ne serait pas simplement reconduit si celui-ci décidait de construire une crèmerie dans le parc. Il serait un peu surprenant de la part des fonctionnaires qu'on recommande bêtement un simple reconduit de la réglementation.

Dans l'examen de la nouvelle donne, on retrouve maintenant 2 espaces conviviaux pouvant être loués pour des spectacles: le court central avec ses 11 200 sièges et le court no 1, avec ses 5000 sièges. Le court no 1 est identifié comme un amphithéâtre multifonctionnel. On retrouve aussi un énoncé de la part de Tennis Canada indiquant qu'une quinzaine d'événements financiers est envisageable, un envisageable précisé en terme de maximum lors de la première partie des audiences, sans toutefois être précis quant à la durée d'un tel événement. Finalement, on propose que l'encadrement des ces activités soient faites par un comité conjoint Tennis Canada - Ville de Montréal.

Plusieurs parcs de la ville servent d'endroits pour tenir des spectacles et événements. Les fonctionnaires de la ville ont fait état à plusieurs reprises, lors de la première partie des consultations, d'événements comme le FestiBlues du Parc Ahuntsic. Le Parc Jarry participe aussi à la tenue de ces événements, ne mentionnons que le Tour de l'Île de Montréal et celui des enfants. Mais il ne faut pas créer ou entretenir une certaine confusion en mettant tous les événements dans le même panier. Le FestiBlues est une initiative des intervenants communautaires du quartier qui anime le quartier Ahuntsic. Les événements financiers de Tennis Canada, compte tenu de leur droit superficière, sont des partys privés dont le but ne vise qu'à

remplir les coffres de Tennis Canada. De plus, il ne faut pas confondre un événement qui occupe une durée bien déterminée avec un droit de tenir des partys quand bon nous semble. Le Parc Jarry participe à plusieurs événements et, pour Tennis Canada, est l'endroit privilégié pour ses tournois internationaux. L'acceptation de cet état et de tous les problèmes d'achalandage accrue dans le parc, de bruit, de stationnement et de circulation automobile est, sans contredit, une contribution significative des citoyens du quartier. De plus, **Pierre Morin a déjà indiqué qu'"il y avait une problématique particulière au Parc Jarry compte tenu de grand nombre d'événements qui s'y tenaient. (...) le conseil d'arrondissement a décidé déjà voilà deux ans de limiter de façon assez radicale le nombres d'événements qui sont au Parc Jarry (...) parce que, effectivement, ça posait des problèmes aux riverains et aux citoyens environnants" (25 février 2003).** Le message est pourtant clair: le Parc a atteint sa limite et il y a déjà assez d'événements au Parc Jarry. Nous sommes mystifiées que M. Morin ait pu accepter cette balise d'une quinzaine d'événements, le double de ce qui se fait présentement, après avoir été impliqué dans la rationalisation des événements au Parc Jarry.

Il est de plus surprenant, à partir de mathématiques simples, que Tennis Canada envisage une quinzaine d'événements dans le cadre de son agrandissement. Tennis Canada a répété à plusieurs reprises que l'agrandissement du court no 1 permettrait à plus d'amateurs d'assister aux matchs et, en conséquence, générerait des revenus supplémentaires par la vente de nouveaux sièges. Hors, au lieu d'indiquer que ces nouveaux revenus feront en sorte que les événements financiers deviendront moins nécessaires pour la santé budgétaire de Tennis Canada, au contraire, il nous indique qu'il envisage de doubler le nombre d'événements, d'environ 8 à 15. Non seulement l'agrandissement des installations de Tennis augmentera l'achalandage durant les tournois mais, tant qu'à faire, il augmentera l'achalandage avec une fréquence accrue, tout au cours de l'été. Considérant que le court central et court no 1 sont des espèces d'éléphants blancs utilisés essentiellement durant les tournois de tennis, et qu'en conséquence, la tenue d'événements financiers à ces endroits viendrait peu perturbée la pratique du tennis (par opposition aux courts intérieurs), il y a un risque que la location des installations extérieures soient privilégiées. Nous devons constater que 100% des activités extérieures qui ont eu lieu depuis 1997 se tiennent, de manière peu surprenante, l'été. Eugène Lapierre a indiqué que le téléphone sonne environ 1 fois par semaine chez Tennis Canada pour la location d'espace dans leur infrastructure. Dans le cas d'installations améliorées, et en absence de balise, il est possible d'imaginer la tenue de près d'une quinzaine d'événements financiers de Tennis Canada l'été. Il faut se rappeler qu'**en 1997, il y a eu à chaque semaine d'août, un événement financier qui était un concert, avec plus de 3000 personnes pour chaque occasion. Insinuer que ce comportement a peu d'impact sur la quiétude et la qualité du Parc Jarry en tant qu'espace public vert de détente nous semble une absurdité.**

Le nettoyage du Parc les lendemains de la veille lors des événements financiers est assuré par le budget du parc donc par les citoyens. Lors de Tour de l'Ile, M. Masson a indiqué que l'on retrouvait quasiment que des papiers et "de toute façon, c'est pris en charge par les organisateurs de ces événements-là" (26 février 2003). On a vu le parc très sale après des événements financiers de Tennis Canada. M. Lacroix a parlé de débordements, et nous pouvons rajouter des débordements de toutes sortes incluant des débordements stomacaux. Pourtant, M. Morin nous a indiqué, le 26 février 2003, qu'aucune facture a été envoyée à Tennis Canada pour le nettoyage, les citoyens ont payé la note. Ce bilan du passé illustre encore une fois le mauvais voisin de parc qu'est Tennis Canada, et qu'**on ne doit pas encourager ces événements qui viendront mettre,**

en plus des impacts négatifs sur le parc, une pression additionnelle sur le budget consacré à l'entretien, financé par les citoyens.

La gestion de ces événements par un comité regroupant Tennis Canada et la Ville de Montréal est une recette conduisant à une exploitation sans préoccupation des utilisateurs du parc. Tennis Canada ne peut pas être considéré comme un bon juge puisqu'il est celui qui tire profit de ces événements financiers. De plus, l'historique montre que Tennis Canada fait peu de cas des utilisateurs du parc. On peut penser à l'absence d'effort pour minimiser leur erreur qui a conduit au non-enfouissement des installations électriques, à leur désir initial qui se serait peut-être réalisé n'eut été l'intervention des citoyens, de déménager la piscine, etc. Le fait probablement le plus éloquent montrant le désintéressement de Tennis Canada des citoyens utilisateurs du parc est la laconique réponse d'Eugène Lapierre à la question de la commissaire Beaudet et qui indiquait qu'il ne voyait pas l'intérêt d'avoir un comité sur lequel siègeraient des citoyens (soirée du 26 février 2003). Eugène Lapierre a beau dire qu'on "est tout à fait ouvert à donner toute l'information (...) Toutes nos informations sont totalement ouvertes" (soirée du 26 février 2003), il faut voir ce que la première partie des audiences a fait sortir comme information: les échanges de terrains, la positions de clôture, la non-existence de décret dans le code du bâtiment pour justifier une promenade de la taille d'un boulevard... pour conclure que cet énoncé n'est que de la poudre aux yeux.

La présence de fonctionnaires de la Ville de Montréal à ce comité de gestion n'est pas de nature à nous rassurer. Il faut l'avouer, une des conclusions les plus tristes de la première partie des consultations est de voir que certains fonctionnaires, même si dans leur discours disent représenter les citoyens, prennent des décisions qui sont injustifiables du point de vue des citoyens et qui semblent souvent être prises sans une études critiques. Quant beaucoup de citoyens s'entendent pour que Tennis Canada ne prennent pas un pouce de plus et que les fonctionnaires acceptent un échange de terrain inéquitable et considèrent que la condition "pas un pouce de plus" est respectée, ceci nous inquiète. Quand les fonctionnaires donnent leur aval au projet d'agrandissement mais qu'ils n'ont pas l'air de connaître les taux d'occupation des installations présentes, ça nous inquiète. Quand les fonctionnaires acceptent qu'un très grand périmètre demeure clôturé à cause d'une centrale électrique et qu'ils laissent Tennis Canada engranger 1.5 M\$ sans leur indiquer qu'il devrait maintenant régler leur problème, ça nous inquiète. Comme l'a fait remarquer la commissaire Beaudet, l'acte de cession spécifiait que le droit de cession doit se faire 24 heures avant et 24 heures après les événements. Que les fonctionnaires acceptent ces balises, qui, en réalité, avec la technologie actuelle, s'établissent plutôt de 20 à 30 jours, et que Benoît Lacroix répond que "l'ensemble de cette question a été grandement sous-estimé (...) que les termes (...) de 24 heures avant et 24 heures après correspondaient à ce que nous anticipions" (25 février 2003), c'est une incompétence inquiétante. Quand les fonctionnaires acceptent de donner un statut permettant la tenue de spectacles et d'événements qui auront un impact sur le parc et tout le quartier environnant sans qu'aucune balise autre que le nombre, ça nous inquiète. Donc, la présence de fonctionnaires de la ville sur ce comité conjoint n'a rien pour nous rassurer.

Notre avis est donc que le règlement de zonage ne reconduisent pas l'autorisation dans la zone de Tennis Canada des usages spécifiques tels que salle de spectacle, salle de réunion, restaurants, etc. même si une réglementation identique est déjà approuvée dans le contexte d'avant le projet. Des ententes à l'unité devront être faites en attendant que des balises claires

soient établies pour encadrer ces activités. Dans ces balises, devraient apparaître des paramètres tels que pas plus de 5 jours d'activités extérieures pour la période de mai à septembre, à l'extérieur du tournoi (soit en moyenne, 1 activité d'un jour/mois).

En conclusion, nous appuyons l'établissement d'un court no 1 permanent, avec des infrastructures qui sont de calibre international. Cet élément semble être critique pour la tenue à Montréal du tournoi et nous croyons que tous comprendront que, compte tenu de l'établissement de Tennis Canada depuis quelques années, ce besoin doit être accommodé à l'intérieur des infrastructures du Parc Jarry. Cependant **cet agrandissement doit être une implosion, un agrandissement vers l'intérieur**. Nous croyons, à partir de l'information disponible, que cette opération est possible. **Nous nous objectons à tout nouvel empiètement de Tennis Canada sur les espaces publics du Parc Jarry, même dans le cadre d'un échange de terrain.**

Nous encourageons Tennis Canada à faire ses devoirs. Les bons choix doivent être faits. Il faut voir de quelle manière et à quels endroits les besoins d'infrastructures tennistiques intérieures et extérieures peuvent le mieux répondre aux grands besoins de tous les Montréalais. L'établissement d'un centre où on tente de concentrer la réponse aux besoins de courts intérieurs et de maintenir une offre de courts extérieurs à une demande pas spécialement importante dans le principal parc de l'arrondissement le plus pauvre en espaces verts nous semble un manque de vision et un manque de préoccupation sincère pour les citoyens de la part des dirigeants de Tennis Canada.

De fait des nouvelles infrastructures qui incorporent les éléments facilitant la tenue de spectacles, considérant l'absence de balises conjuguée à l'absence d'un mécanisme assurant une gestion des événements qui tienne compte de tous les résidents du quartier avironnant le Parc Jarry et des multiples utilisateurs du parc, **nous recommandons que les usages autres que sportifs ne soient pas approuvés**. Ici encore, Tennis Canada et la Ville de Montréal devront faire leur devoirs.

En 1925, les citoyens et citoyennes ont favorisé la transformation du boisé à l'ouest de St-Laurent en parc public. Nul ne contredira que la conservation de cet espace comme boisé en aurait fait aujourd'hui un joyau du quartier Villeray. Les décisions prises depuis 1925 cependant ont fait du Parc Jarry ce qu'il est devenu. Le changement de zonage demandé ici constitue aussi un point tournant de notre Parc et notre décision forgera le Parc que nous, nos enfants et les enfants de nos enfants fréquenteront dans les années à venir.

Michel Lafleur

Helen Loughrey

**Mémoire relatif à la demande de modification au
plan d'urbanisme**

**Agrandissement d'une aire d'affectation
"équipement collectif et institutionnel" au Parc
Jarry - Projet Tennis Canada**

**Présenté par la famille Lafleur-Loughrey
de la rue Casgrain**

Les grands objectifs de cette modification sont :

- Remplacer les installations temporaires du court no 1 par un équipement de calibre international et adapté à des activités multifonctionnelles
- Accroître le nombre de terrains de tennis offerts douze mois par année aux amateurs de tennis
- Réaménager des espaces verts pour la détente et le loisir, accessibles à tous les usagers du parc.

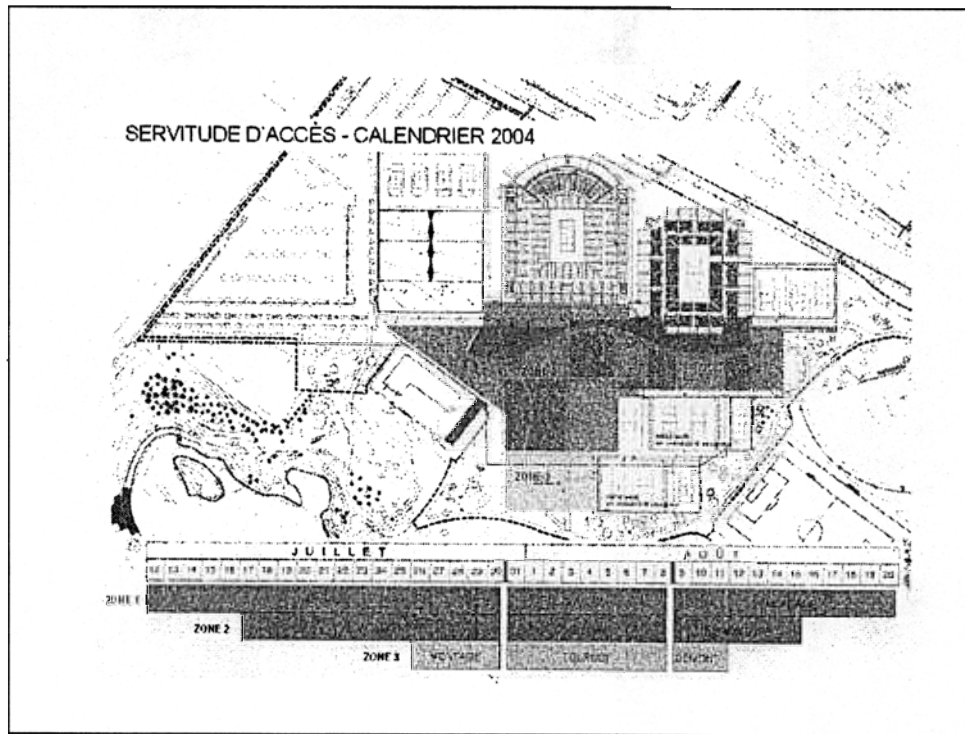
Revue Découvrir de Mars-Avril 2003, dans un article intitulé "Montréal, ville branchée", il est écrit

"la conception que se font les Québécois d'un espace vert de qualité a changé au cours des dix dernières années. (...) Gilles Sénécal, chercheur à l'INRS-Urbanisation, culture et société, s'intéresse à ce changement de valeurs "Autrefois, lorsqu'on bâtissait un parc, on le faisait dans une perspective récréative. (...) Aujourd'hui, les gens se soucient davantage de la conservation (...) (et) interviennent sur la place publique afin de préserver les ensembles végétaux".

Deux Problèmes majeurs

Nouvel empiètement de Tennis-Canada dans le Parc Jarry

Augmentation des événements au Parc Jarry, entraînant des problèmes d'achalandage, de circulation automobile, de bruit, etc.



- Augmenter la capacité du court no 1
- Augmenter de 4 le nombre de tennis intérieur
- Maintenir le nombre de courts extérieurs
- Aménagement d'une place publique
- Maintien du lien entre le parc et Parc-Extension

Augmenter de 4 le nombre de courts de tennis intérieurs

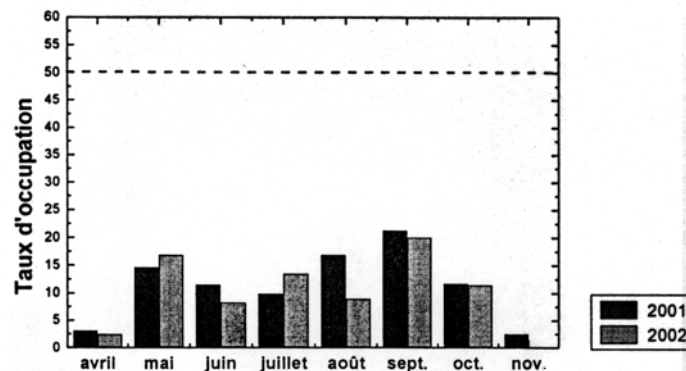
Infrastructures de hockey

- Centre de compétition professionnel: le Centre Bell
- Arénas avec patinoires intérieures pour le développement du hockey amateur et le loisir des amateurs dans le cadre d'activités libres
- Patinoires extérieures.

Pour la promotion du tennis, il faut que les infrastructures soient délocalisées de manière à permettre un accès relativement aisé à un maximum d'amateurs potentiels.

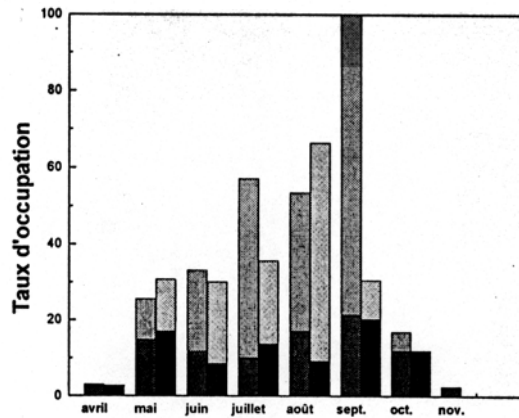
Maintenir le nombre de courts extérieurs

Taux d'occupation des terrains de tennis extérieurs Public



Taux d'occupation des terrains de tennis extérieurs

2001 (dév. + public) 37%
 2002 (dév. + public) 30%



Investissement – Parc Jarry 1991 - maintenant

Date	Description	Montant
1991	Intégration d'une œuvre d'art	346 080\$
1991	Aménagement de jeux de bocce	42 452\$
1992	Aménagement secteur St-Laurent	489 072\$
1991-1993	Stade et terrains de tennis - réfection	290 614\$
1994	Aménagement de 2 terrains de balle	220 000
1995-1996	Terrain de soccer	750 000\$
1998	Aire d'exercice canin	20 000\$
2001	Aire de jeux 5-12 ans	60 000\$
2001-2002	Terrain de soccer /cricket	600 000\$
	Terrain de volley-ball sur sable	80 000\$
	Passage piétonnier	500 000\$
	TOTAL	3 398 218\$

Aménagement d'une place publique

La présence de cette centrale, sur la place publique plutôt qu'enfouie comme il était initialement proposé, est directement attribuable à la mauvaise planification du développement de 1995 par Tennis Canada, une mauvaise planification qui peut réapparaître à n'importe quel moment.

Aménagement d'une place publique

"Le concept d'aménagement paysager" fait référence à la possibilité de pique-niquer sur la place ("Ces surfaces de poussière de pierre peuvent servir, en dehors de la période des Internationaux de tennis, d'aires de détente et de jeu de pétanque. Là encore, il fera bon pique-niquer à l'ombre des arbres et arbustes en pots").

M. Morin a résumé cet élément en disant que "si vous me permettez, parce que là on fait référence à cet endroit-là comme étant un endroit de pique-nique intéressant (...) Il ne faut quand même pas négliger le fait qu'il y a là aussi des espaces qui sont (...) encore plus intéressants (...) pour pique-niquer"

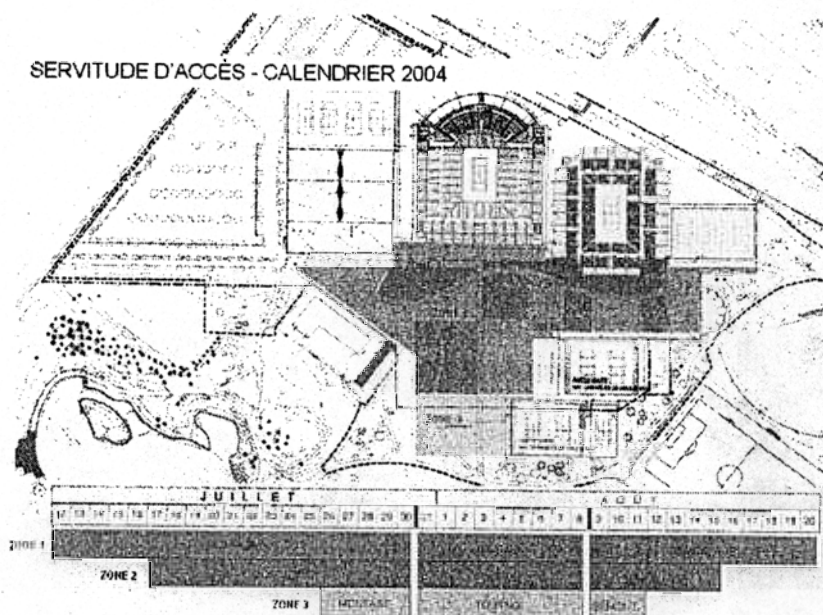
Aménagement d'une place publique

Les surfaces en poussière de pierre et les arbustes en pot n'offrent pas de nouveaux espaces qui pourraient être considérés comme des alternatives intéressantes. Cette nouvelle place est en fait, sans discours et sans intérêt.

L'aménagement de la place publique est centré sur les besoins de Tennis Canada; c'est une planification égoïste qui ne tient pas à compte les usagers du parc.

Maintien du lien entre le parc et Parc-Extension

SERVITUDE D'ACCÈS - CALENDRIER 2004



Plus de 4 800 personnes, demandait de « ne céder, louer ou prêter aucun nouvel espace public du Parc Jarry à Tennis Canada ».

Aucune justification ne conduit à l'avancée dans le centre du Parc comme la seule solution pour répondre aux 3 objectifs.

Augmentation des événements au Parc Jarry

2 espaces conviviaux
le court central (11 200 sièges) et
le court no 1 (5000 sièges).

Une quinzaine d'événements financiers est envisageable

Encadrement de ces activités fait par un comité conjoint
Tennis Canada - Ville de Montréal.

Pierre Morin a déjà indiqué qu'"il y avait une problématique particulière au Parc Jarry compte tenu de grand nombre d'événements qui s'y tenaient. (...) le conseil d'arrondissement a décidé déjà voilà deux ans de limiter de façon assez radicale le nombres d'événements qui sont au Parc Jarry (...) parce que, effectivement, ça posait des problèmes aux riverains et aux citoyens environnants" (25 février 2003).

Le message est pourtant clair: le Parc a atteint sa limite et il y a déjà assez d'événements au Parc Jarry.

Bruit dans tout le quartier

Le Parc devient inaccessible à cause de la circulation automobile

Le Parc perd son caractère de lieu de détente: il y a achalandage, test de son, musique...

Le ménage du parc est payé par les citoyens

Août 1997

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	
Bob Dylan (4 200 pers.)		7	8	9	10	11
12	13	14	15	Lilith Fair (9 100 pers.)		
19	20	21	22	23	24	25
Classic Queen (3 300 pers.)			29	Cream '97 (11 000)		

Encadrement de ces activités fait par un comité conjoint Tennis Canada - Ville de Montréal.

Les fonctionnaires acceptent un échange de terrain inéquitable et considèrent que la condition "pas un pouce de plus" est respectée

Les fonctionnaires donnent leur aval au projet d'agrandissement mais ils n'ont pas l'air de connaître les taux d'occupation des installations présentes

Les fonctionnaires acceptent qu'un très grand périmètre demeure clôturé à cause d'une centrale électrique

Les fonctionnaires acceptent les balises de l'acte de session et Benoît Lacroix répond que "les termes (...) de 24 heures avant et 24 heures après correspondaient à ce que nous anticipions" (25 février 2003)

Les fonctionnaires acceptent de donner un statut permettant la tenue de spectacles et d'événements qui auront un impact sur le parc et tout le quartier environnant sans aucune balise autre que le nombre, ça nous inquiète.

Conclusions

Nous nous objectons à tout nouvel empiètement de Tennis Canada sur les espaces publics du Parc Jarry, même dans le cadre d'un échange de terrain.

Nous recommandons que les usages autres que sportifs tels que spectacles, congrès, banquets, etc., ne soient pas approuvés.

Respect des échéanciers du montage et démontage des clôtures

Formation d'un comité des utilisateurs du Parc Jarry

Limiter la superficie désignée comme Equipement collectif et institutionnel.

